

ACTIVITÉS DE LOISIRS – ANNÉE 2024 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Période du 1^{er} janvier 31 décembre 2025

Finalité :

- Aide financière destinée aux enfants de 6 à 16 ans pour encourager la participation des enfants aux activités de loisirs, sportives, culturelles, etc....

Important :

- Cette aide ne concerne pas les prestations fournies par la commune, tel que les activités vacances.

Montant de l'aide :

- Le calcul de l'aide se fera sur la base de 70 % du montant de la facture, puis sur la base du quotient familial, comme suit :
 - Quotient Familial inférieur ou égal à 280 : 75 € **maximum** par enfant et par an,
 - Quotient Familial compris entre 281 et 620 : 50 € **maximum** par enfant et par an,
 - Quotient Familial compris entre 621 et 1 000 : 25 € **maximum** par enfant et par an.

Conditions :

- Avoir sa résidence principale sur la commune,
- Être âgé de 6 à 16 ans.

Justificatifs (pièces à joindre) :

- Facture(s) année 2024 ou année scolaire 2023-2024 non déjà présentée(s).
- Justificatif de résidence principale (dernier avis d'imposition sur la taxe foncière)
- Pièce d'identité de l'enfant et Livret de famille
- Attestation CAF pour le quotient familial
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Nom et Prénom du demandeur :

Nom et Prénom de l'enfant :

Adresse :

Tél :

Email :

Je soussigné·e
éléments administratifs fournis.

certifie l'exactitude des

Fait à La Motte-Saint-Martin, le

Signature du demandeur :

Partie réservée au CCAS

Bon pour accord pour :

Le Président du CCAS
(signature et tampon)

- **Le règlement de la somme de : _____ €**

Références bancaires : voir RIB joint au dossier